

MAIRIE
DE
CRESPIAN
30260

Tél. **04 66 77 68 51**

Mail : mairiedecrespian@gmail.com

A R R E T É de Madame la Maire n° 68/2022

Constatant un péril imminent d'immeuble

=====

Madame la Maire de la commune de Crespian,

Vu l'article L 2213.4-24 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu les articles L 511.1 à L 511.4 et R 511.1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'état de vétusté ou de délabrement dans lequel se trouve l'immeuble sis à Crespian au n° 743 Route Départementale 6110 appartement à la SCI Alyssia, représentée par madame OUARET Erzhia, et qui constitue un péril pour la sécurité publique,

Vu le constat d'huissier de Maître Céline PEYRE, 1 place de la République 30250 SOMMIERES, en date du 30 septembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de cette sécurité d'ordonner la réparation de l'immeuble susvisé.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame OUARET Erzhia, propriétaire de l'immeuble sis à Crespian au n° 743 Route Départementale 6110 est mise en demeure de procéder à la mise en sécurité du logement dans les plus brefs délais, le péril résultant de l'état de l'immeuble en y effectuant les travaux attendus.

ARTICLE 2 : Au cas où madame OUARET Erzhia contesterait le péril, elle est mise en demeure de commettre un expert dont elle nous fera connaître le nom dans les deux jours qui suivront la date du présent arrêté, pour procéder à la vérification de l'état de l'immeuble et en dressera un rapport.

ARTICLE 3 : Faute par madame OUARET Erzhia de satisfaire à la présente mise en demeure, il sera procédé à la vérification de l'état de l'immeuble par l'expert de l'Administration seul.

ARTICLE 4 : Le rapport d'expertise nous sera, dans tous les cas, remis dans un délai de 24 heures après la vérification, pour être par nous immédiatement transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié le jour même à madame OUARET Erzhia par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché sur la porte de l'immeuble, ainsi que sur le tableau d'affichage de la mairie.

Fait à CRESPIAN, le 28 novembre 2022

La Maire,
Pascale VANDAMME

